

Avis public

aux propriétaires uniques d'un immeuble, aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise, aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise

Municipalité

SAINT-DENIS-DE-BROMPTON

Scrutin du

20190602

année mois jour

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par

LIANE BOISVERT

, président d'élection :

⇒

aux propriétaires uniques d'un immeuble et aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée, que vous pouvez être inscrits sur la liste électorale municipale pour l'élection en cours en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

1. avoir 18 ans le

20190602

année mois jour

*

2. être une personne physique, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle le

20190418

année mois jour

et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse

**

3. être propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins 12 mois le

20190418

année mois jour

**

4. avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une demande d'inscription à la liste électorale au plus tard le

20190516

année mois jour

ET

⇒

aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée, propriétaire unique d'un immeuble ou comme occupant unique d'un établissement d'entreprise, que vous pouvez être inscrits sur la liste électorale pour l'élection en cours en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

1. avoir 18 ans le

20190602

année mois jour

*

2. être une personne physique, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle le

20190418

année mois jour

et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse

**

3. être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins 12 mois le

20190418

année mois jour

**

4. avoir été désigné au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont des électeurs le

20190418

année mois jour

**

5. avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une procuration au plus tard le

20190516

année mois jour

PRENEZ NOTE que la demande d'inscription ou la procuration transmise après le dépôt de la liste électorale, mais **au plus tard le**

20190516

année mois jour

 *** sera considérée comme une demande de modification à la liste électorale municipale.

➡ Un modèle de formulaire de demande d'inscription ou de procuration est disponible au bureau du président d'élection. Elles prennent effet lors de leur réception et demeurent valides tant qu'elles ne sont pas retirées ou remplacées.

Pour toute information supplémentaire, communiquer avec le président d'élection.

LIANE BOISVERT

Prénom et nom

2050, Ernest-Camiré, Saint-Denis-de-Brompton

Adresse

819 846-2744

Ind. rég. Numéro de téléphone

J0B 2P0

Code postal

Signature

Donné à

SAINT-DENIS-DE-BROMPTON

, le

20190507

année mois jour

LIANE BOISVERT

Président d'élection

SM-9 (09-06) Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, articles 54, 55, 55.1, 56 et 341

* Le jour du scrutin.

** Le 1^{er} septembre de l'année de l'élection générale ou dans le cas d'une élection partielle, le jour où l'avis d'élection est donné.

*** Dernier jour fixé par le président d'élection pour présenter une demande de modification devant la commission de révision.